



Commune de Chens sur Léman  
Haute Savoie



D 2023 - 102

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	21
Conseillers votants :	23
Dont deux pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil  
Municipal : 28 novembre 2023

**OBJET : REGROUPEMENT DU CPI  
DE CHENS SUR LEMAN ET DU CS  
DOUVAINE AU SEIN DU CS  
DOUVAINE**

Madame le maire expose :

Le centre de première intervention n'est plus en capacité de maintenir une réponse opérationnelle efficiente. A ce jour, il ne reste plus que quatre sapeurs-pompiers volontaires (SPV) actifs.

Depuis 2021, plusieurs réunions ont été conduites, associant les personnels du centre, l'encadrement du service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Savoie (SDIS) ainsi que les élus pour tenter de trouver des solutions au recrutement de sapeurs-pompiers volontaires, sans succès.

A ce jour, l'indisponibilité totale ou partielle du centre de première intervention (CPI) de Chens sur Léman est compensée par la sollicitation du centre de secours de Douvaine dont la proximité permet une réponse opérationnelle efficace, conformément au schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR)

Sous peine de voir démissionner les derniers sapeurs-pompiers volontaires restants par manque de motivation et ainsi préserver cet engagement citoyen sur le bassin de vie, le SDIS de Haute-Savoie a déjà engagé un regroupement des sapeurs-pompiers volontaires de Chens sur Léman au sein d'une même entité opérationnelle, le centre de secours Douvaine.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt-trois, le cinq décembre, le conseil municipal de la commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Pascale MORIAUD, maire*

**PRESENTS :** TRONCHON J. MEYRIER M.  
De PROYART A. BAARSCH C. MORAND  
F. ZANNI F. FICHARD B. ARNOUX. R.  
STUBERT B. CHANTELOT C. PLEYNET  
J.P. DENERVAUD M. BILLARD G.  
CHEVRON F. DIANA C. RACINE  
FREIXENET M. CORNU C. QUERNEC  
GARIN C. MATTERA A. CHANTELOT L.

**EXCUSES :** GEROUDET A. « pouvoir à  
TRONCHON J. CHAMPEAU S. « pouvoir à  
MORIAUD P. »

Est élue secrétaire de la séance : MATTERA A

Envoyé en préfecture le 11/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

Publié le 11/12/2023

ID : 074-217400704-20231205-D2023\_10



Il est proposé au conseil municipal d'accepter la modification du règlement opérationnel du SDIS, comme suit :

- Suppression administrative du CPI de Chens sur Léman par le regroupement des effectifs au sein du CS Douvaine,
- la couverture opérationnelle du secteur de Chens sur Léman assurée par le CS Douvaine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la modification du règlement opérationnel du SDIS, comme suit :

- Suppression administrative du CPI de Chens sur Léman par le regroupement des effectifs au sein du CS Douvaine,
- La couverture opérationnelle du secteur de Chens sur Léman assurée par le CS Douvaine.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus.

Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Le secrétaire  
Audrey MATTERA

Le maire  
Pascale MORIAUD

